



MISE EN PLACE DE LA CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE
LORS DES PICS DE POLLUTION



CRITI' AIR

**UN PAS DE PLUS VERS UNE
MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR**



Retour sur la consultation publique
LES POINTS À RETENIR



**métropole
GrandNancy**

EN CHIFFRES

2 mois de consultation publique

Près de **570** avis et propositions recueillis

1 registre d'expression à la Maison de l'Habitat et du Développement durable

70% des contributeurs habitent le Grand Nancy

98% de particuliers

8 acteurs socio-économiques

Le projet d'arrêté préfectoral qui encadre les conditions d'application pour la circulation différenciée a été soumis au public. Il prévoyait : l'interdiction de circuler pour les véhicules Crit'air 4, 5 ou hors classe à partir du 4^e jour d'un pic de pollution, sur un périmètre concernant toute la Métropole à l'exclusion de l'A31, l'A33 et d'une partie de l'A330 (au sud de l'échangeur A33).

2 questions ouvertes étaient soumises au public :

- Quelles sont vos observations générales sur le projet d'arrêté ?
- Quelles sont vos observations sur les modalités d'application ?

LES POINTS CLÉS À RETENIR DE LA CONSULTATION

UN PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ENRICHİ GRÂCE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC

VOUS L'AVEZ DIT*

« Le délai de mise en œuvre est un peu tardif. Attendre le 4^e jour d'un pic de pollution, c'est trop tard pour les personnes âgées, les enfants, les asthmatiques,... »

« Quand on travaille en horaires décalés, les transports en commun, lorsqu'ils sont suffisants, sont souvent inadaptés. »

« Concernant le périmètre, il ne semble pas possible d'accéder aux parkings P+R. Il paraîtrait opportun de favoriser ce type d'accès. »

« Il faut un délai de mise en œuvre adapté »

LES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA MESURE

Déclenchement de la circulation différenciée 2^e jour de la procédure d'alerte c'est-à-dire au 3^e jour du pic de pollution

Mise en place de la circulation différenciée uniquement sur la plage horaire (6 h - 20 h), correspondant ainsi aux horaires de desserte de la métropole par les transports en commun (TER et bus/tram).

Autorisation d'accès aux parkings-relais de Laxou-Sapinière, Nancy-Gentilly, Vandoeuvre-Brabois et au nouveau P+R du Parc des Expositions.

La circulation différenciée sera **applicable à compter du 1^{er} juin 2021**, laissant ainsi le temps aux automobilistes d'acquérir le certificat Crit'Air et de prévoir une solution alternative pendant les pics de pollution le cas échéant.

DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT POUR RÉPONDRE AUX POINTS DE VIGILANCE SOULEVÉS PAR LES PARTICIPANTS

VOUS L'AVEZ DIT*

« Ce projet doit absolument être accompagné pour les personnes qui ont des véhicules anciens plus polluants et qui ne peuvent le changer. »

« Comment connaître les jours d'application, et comment serons-nous prévenus des jours de pollution ? »

« Je trouve cette mesure nécessaire car il s'agit de prévenir et d'agir sur un problème environnemental et de santé publique. Toutefois, elles doivent être bien expliquées aux usagers. »

« Il faudrait une aide financière d'accès aux véhicules plus propres, car cela va impacter en premier les foyers les plus modestes. »

« Le projet doit être couplé d'une politique ambitieuse en faveur des transports en commun et des mobilités actives. Des aménagements spécifiques doivent être réalisés pour les rendre attractifs. »

* Ces propos choisis illustrent les contributions souvent formulées par les participants.

LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Gratuité des transports en commun sur la Métropole du Grand Nancy (réseaux Stan et suburbain SUB) **à partir du 2^e jour de la procédure d'alerte** et ce dès le 1^{er} mars.

Soyez informés gratuitement par sms et/ou mail par le Grand Nancy, inscription sur www.grandnancy.eu

La circulation différenciée est en premier lieu une mesure de santé publique. Inscrivez-vous gratuitement pour recevoir par mail **les gestes à adopter pour protéger votre santé et celle de vos proches pendant les pics de pollution** (service gratuit).

Des aides de l'État peuvent vous permettre d'acquérir un véhicule neuf ou d'occasion moins polluant : www.primealaconversion.gouv.fr

Les participants à la consultation attendent des solutions de mobilité pour accompagner ceux qui ne pourront reporter leur déplacement. La Métropole travaille à l'amélioration de son offre de mobilité dans le cadre du **Plan Métropolitain des Mobilités**.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES CONTRIBUTIONS ET LE BILAN DE CETTE CONSULTATION SUR :

<https://bit.ly/3kf9Tb0>